

Charte covoiturage conducteur

Doyenné de Beauce

(paroisses Bienheureuse Marie Poussepin,
Sainte Jeanne d'Arc en Beauce et Saint Martin en Beauce)

du jeudi 10 au vendredi 11 avril 2025

**au sanctuaire Notre-Dame de Montligeon
26 rue Principale - 61400 LA CHAPELLE-MONTLIGEON**

Pour participer à l'évènement ci-dessus,

Je soussigné(e), (nom, prénom)

.....

accepte de transporter d'autres participants à titre gracieux.

J'atteste : - que mon permis est valide,

- que l'assurance du véhicule utilisé autorise le transport de personnes à titre gracieux pour une activité privée et que je reste seul responsable de toute infraction ou accident engageant ma responsabilité,

- que, le cas échéant, le contrôle technique du véhicule utilisé est conforme et en cours de validité pour la période mentionnée ci-dessus.

Mon numéro d'immatriculation est

Si je transporte des enfants mineurs sans la présence de leurs parents, je lis attentivement la [Charte de bientraitance de la Conférence des Evêques de France](#) et m'engage à m'y conformer. Je la signe et joins une photo dans mon inscription.

Je dois présenter l'extrait n°3 de mon casier judiciaire (Code de l'Action Sociale et des Familles article L.133-6) (à demander sur www.casier-judiciaire.justice.gouv.fr et obtenu en quelques heures) en passant à la Direction des pèlerinages - 26 avenue d'Aligre à Chartres, avant le 30 mars 2025 ou bien j'accepte de l'envoyer, par mail, à pelerinages@diocesechartres.fr (le document sera alors détruit dès réception).

Fait à, le2025

Signature :